

Conditions d'application de la garantie

Garantie produit novotegra GmbH

Prestation de garantie

novotegra GmbH garantit les composants du système de montage contre tout défaut de conception, de fabrication et de matériaux, dans les conditions indiquées ci-dessous, pendant une période de 12 ans à compter de la date de livraison à l'acheteur initial, dans des conditions normales d'installation, d'utilisation, de fonctionnement et de maintenance.

La reconnaissance d'un cas de garantie incombe à novotegra GmbH. Une reconnaissance ne peut être obtenue, le cas échéant, qu'après un examen indépendant sur place. Si un cas de garantie est reconnu, l'obligation de garantie se traduit exclusivement par le remplacement du composant défectueux.

Les prestations de garantie fournies n'entraînent pas de prolongation ou de réinitialisation de la période de garantie. Une garantie accordée n'induit pour novotegra GmbH aucune autre obligation et aucune responsabilité pour des dommages supplémentaires ou consécutifs. Ceci ne constitue pas une limitation des droits de garantie légaux et de la responsabilité légale du fait des produits.

Exercice des droits aux prestations de garantie

La demande de prestation de garantie doit être faite par écrit dans les deux semaines suivant la découverte du défaut et pendant la période de garantie de 12 ans. L'exercice des droits requiert la présentation du justificatif d'achat original pour prouver l'acquisition et la date d'acquisition auprès du fabricant novotegra GmbH. Le garant est la société novotegra GmbH, Eisenbahnstraße 150, D-72072 Tübingen. Les prestations accordées sur la base de cette garantie produit sont exclusivement régies par le droit allemand, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM). La version en vigueur de nos conditions générales de vente s'applique également.

Exclusion de la garantie

La présente garantie n'est pas applicable dans les cas suivants :

- Installation incorrecte ou non conforme à la notice de montage.
- Modification ou réparation de composants sans autorisation préalable.
- Installation ou utilisation inappropriée du système de montage.
- Transport, stockage ou manipulation non conforme des composants.
- Défaut d'aspect, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'influence sur le fonctionnement du composant.
- Non-respect des règles selon l'état de la technique ou du calcul statique relatif au système de montage.
- Non-respect des normes à appliquer d'un point de vue général lors de l'installation.
- Dommages causés, par exemple, par la fumée, une charge thermique exceptionnelle, une exposition au sel ou à d'autres produits chimiques.
- Conséquences liées aux forces de la nature (dommages naturels), à la force majeure, au vandalisme, à la destruction par des influences extérieures et/ou des personnes/animaux.
- Formulaire de saisie de données incorrects ou incomplets.
- Mesures et précautions incorrectes ou insuffisantes pour protéger l'étanchéité de la toiture.
- Utilisation de coefficients de frottement supposés ou estimés pour la résistance au glissement. Ces coefficients doivent être déterminés de manière appropriée en fonction du projet.